

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 18 septembre 2025 à 15h00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, BERINGS Ludgerus, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Jean-Louis LABONNE

Absents : VIGNAL Sonia (pouvoir à DESMOULINS Muriel), PIERRE FRANCOIS Emmanuel (pouvoir à BERINGS Ludgerus) , DAVID Pierre (pouvoir à DESMOULINS Michel), Diana DELAHAYE (pouvoir à Jean-Louis LABONNE)

Jacky POURRE a été désigné secrétaire de séance.

1/ Financement du projet de réhabilitation de la salle polyvalente

le Maire rappelle au Conseil le montant total des dépenses du projet de réhabilitation de la salle polyvalente :

- Maîtrise d'œuvre de l'architecte : 38 745 €
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage de Corrèze Ingénierie : 6 750 €
 - Mission de coordination SPS : 1 650 €
 - Mission de contrôle technique : 3 240 €
 - Travaux : 269 738.83 €
- => Coût total de projet HT = 320 738.83 €

Le maire présente le plan de financement :

- DETR 2025 = 147 102 €
- Conseil Départemental de la Corrèze = 80 000 € (enveloppe prévisionnelle).

La Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix pourrait intervenir en versant un fonds de concours sur le reste à charge de la commune, donc le reste à charge de la commune serait de 93 636.83 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Contractualisation emprunt pour le financement de réhabilitation de la salle polyvalente

Le Maire propose de contractualiser un emprunt pour le financement de ce projet, afin de ne pas se démunir de trésorerie, en attendant le versement des subventions.

Le Maire a demandé auprès d'organismes prêteurs, seule la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a répondu, et propose un prêt de 75 000 € à taux fixe de 3.27 % et un crédit relais de 120 000 € à taux fixe de 2.5 % destiné à préfinancer l'investissement en anticipant le remboursement du fonds de compensation de la TVA et le versement des subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3/ Demande d'aliénation chemin rural

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Joseph BAZAN et Mme PACLET Marie-Claude sollicitent l'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit « Bois de Bonne » qui traverse sa propriété au niveau de ses parcelles D 426, 117 et 104, et l'aliénation d'une portion du chemin rural, situé au lieu-dit « Bois de Bonne » bordant ses parcelles D 116, 118, 122 et 123

Le Maire présente un plan de la situation et les circonstances de cette demande.

Le conseil décide de donner son accord de principe sur l'aliénation du chemin situé au lieu-dit « Bois de Bonne » qui traverse la propriété de Monsieur Joseph BAZAN et Mme PACLET Marie-Claude au

niveau des parcelles D 426, 117 et 104, émet des réserves sur la demande d'aliénation d'une portion de chemin situé au lieu-dit « Bois de Bonne » bordant les parcelles D 116, 118, 122 et 123 et sollicite l'avis du commissaire enquêteur sur cette demande.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4/ Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois et de créer un emploi de rédacteur, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, suite à la promotion interne (changement de grade de la secrétaire de mairie) à compter du 31 octobre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5/ Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 17h30